

# Code de la bonne conduite

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES**



Présent  
pour  
l'avenir

Direction départementale de l'Équipement de Guyane  
Cellule Éducation routière

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer



<b>Introduction</b>	<b>2</b>
<b>Les différentes catégories d'usagers</b>	<b>5</b>
1) Les piétons	6
2) Les cyclistes	8
3) Les cyclomotoristes	10
<b>Les panneaux</b>	<b>13</b>
1) Le triangle	14
2) Le rond	16
3) Le carré	18
4) Les exceptions	20
<b>Les règles de priorité</b>	<b>25</b>
1) Les différents types d'intersections	27
2) Les ordres de passage	28
3) Concordances logiques	32
<b>La vitesse</b>	<b>35</b>
1) Définition	36
2) Le temps de réaction	37
3) La distance de freinage	42
4) La distance d'arrêt	44
5) La distance de sécurité	46
<b>Les dépassements</b>	<b>49</b>
<b>Testez vos connaissances !</b>	<b>55</b>
<b>Glossaire</b>	<b>61</b>



# Introduction

Cet ouvrage est un condensé du code de la route.

Son objectif premier est de permettre aux enfants et jeunes adolescents de circuler en toute sécurité, qu'ils soient piétons, cyclistes ou cyclomotoristes.

Il constitue également un outil indispensable pour se préparer aux épreuves d'examen permettant l'obtention des ASSR de premier et deuxième niveau.

Ce livret ne traitera pas des sanctions. C'est un choix délibéré, car l'important est de connaître les règles de bonne conduite ; aborder le chapitre des sanctions c'est déjà envisager de les transgresser.

## ➔ Qu'est ce que l'ASSR ?

**ASSR = Attestation Scolaire de Sécurité Routière**

Deux niveaux existent :

- Le premier concerne les élèves de 5<sup>ème</sup>, ainsi que ceux de 6<sup>ème</sup> qui ont déjà 14 ans. Il s'agit de l'ASSR1.
- Le second s'adresse aux élèves de 3<sup>ème</sup>. On parle alors d'ASSR2.

## A quoi servent ces deux attestations de sécurité routière ?

- L'ASSR1 + 5 heures de pratique en auto-école = BSR.
- L'ASSR2 permet de s'inscrire au permis de conduire.

*Remarque :*

*L'ASSR2 donne l'ASSR1 par équivalence. En conséquence, il permet également d'obtenir le BSR en suivant une formation pratique de 5 heures dans une auto-école.*

## ⇒ Qu'est ce que le BSR ?

**BSR = Brevet de Sécurité Routière**

A quoi sert le BSR ?

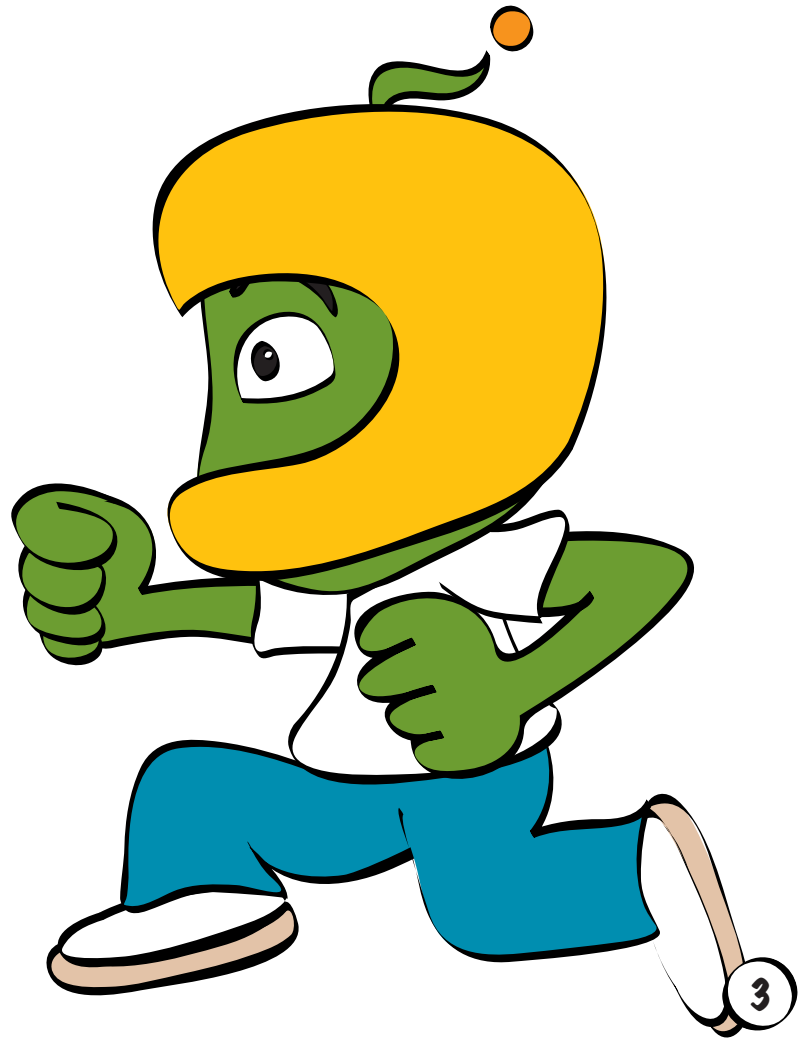
Il est obligatoire pour conduire un cyclomoteur pour toute personne née à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1988.

## ⇒ Qu'est ce que l'ASR ?

**ASR = Attestation de Sécurité Routière**

Cette attestation concerne les jeunes adolescents qui ne sont plus scolarisés. Dans leur cas, c'est le GRETA\* qui se charge de l'examen mais il n'assure pas la formation.

\* *GRoupement d'ETAbissements de l'éducation nationale*



Ressources, territoires et habitats  
Énergie et climat  
Prévention des risques  
Développement durable  
Infrastructures, transports et mer

## Présent pour l'avenir

---

Direction départementale de l'Équipement  
de Guyane  
Cellule Éducation routière

11, rue du XIV juillet  
BP 6003  
97306 Cayenne cedex  
Tél. 0594.25.58.05  
Fax. 0594.37.83.09

Courriel : [didier.renoir@developpement-durable.gouv.fr](mailto:didier.renoir@developpement-durable.gouv.fr)



**“Code de la bonne conduite”**

Rédaction et coordination : Dominique GARAUD, Didier RENOIR

© DDE Guyane

Dépôt légal : août 2009

ISBN : 978-2-11-098783-9



9 782110 987839

*Vente interdite*

Illustrations et mise en page TERRES DE GUYANE - [www.terresdeguyane.net](http://www.terresdeguyane.net)  
Imprimé en Guyane sur papier certifié PEFC par Numérique impression - Août 2009